

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbal des délibérations de la séance régulière du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 3 octobre 2016 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et Madame Josiane Perron.

Le conseiller Stéphane Robidas est absent.

Mme France L. Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 20h00.

2016-10-280 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyée par la conseillère Josiane Perron

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée

2. Constatation de régularité et de quorum

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. Approbation des procès-verbaux

4.1. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 2016

4.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire 26 septembre 2016

5. 1ere période de question du public

6. Correspondance

6.1 Invitation pour Oktoberfest-Municipalité de Stoke

6.2 Demande de commandite Opération Citrouille-Club Optimiste

7. Finance

7.1 Autorisation des comptes

8. Règlementation

8.1 **2016-18 : ADOPTION** règlement concernant la modification de l'article 360 du règlement numéro 2016-01(règlement générale uniformisé)

8.2 **AVIS DE MOTION** : règlement 2016-19 pour modification du règlement 2016-17

8.3 **AVIS DE MOTION** : projet de règlement 2016-20 modifiant le règlement de zonage 2004-6 dans le but d'inclure des normes concernant le remblai-déblai pour la zone R-10 (effet de gel article 114 de la LAU)

9. Administration

9.1 Dépôt du rôle triennal d'évaluation 3^e année (2015-2016-2017)

9.2 Inscription au Congrès de la FQM 2016 (réservation hébergement 2016-05-094)

10. Loisirs

11. Urbanisme

- 11.1 Rapport du mois de l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire
- 11.2 Demande CPTAQ- dossier Monsieur Jean-Marc Brun

12. Voirie

- 12.1 Correction de la résolution 2016-05-085 concernant le débroussaillage
- 12.2 Demande d'aide financière au programme PIIRL
- 12.3 Contrat pour scellement des fissures rang 10 partie neuve-Permaroute
- 12.4 Adjudication pour l'achat de sel à déglacage (hiver 2016-2017)
- 12.5 Résolution 2016-09-269 et autorisation d'exécution des travaux de raccordement 527 rang
- 12.6 Travaux rang 11

13. Affaires nouvelles et suivi

- 13.1 Offre de service de Monty Sylvestre pour 2017
- 13.2 Servitude de droit de passage pour conduite aqueduc : terrains de M. Alain Béliveau
- 13.3 Club Quad-demande de circulation rang 9

14. Rapport des Comités

- 14.1 Régie Incendie
- 14.2 Loisirs
- 14.3 Environnement
- 14.4 Trans-Appel
- 14.5 Urbanisme
- 14.6 Maire

15. 2e période de question du public

16. Levée de l'assemblée

2016-10-281 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

2016-10-282 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens étaient présents et certains ont discutés des points suivants :

Mario St-Pierre : les sujets discutés dans la séance extraordinaire du 26 septembre et comment informer les gens qui veulent assister à ces séances extraordinaires.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et étudiée par les membres du conseil qui ont demandé les suivis nécessaires.

Le dépôt de la correspondance aux archives tel que souhaité par le conseil.

6.1 INVITATION POUR OKTOBERFEST-MUNICIPALITÉ DE STOKE

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'invitation faite par la municipalité de Stoke

2016-10-283 6.2 DEMANDE DE COMMANDITE OPÉRATION CITROUILLE-CLUB OPTIMISTE

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par la conseillère Josiane Perron

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Val-Joli accorde une commandite de 200\$ pour l'activité Opération Citrouille organisé par le Club Optimiste de Windsor et tel que prévu au budget 2016.

7. FINANCE

2016-10-284 7.1 ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsable de leurs vérifications;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membres du conseil soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires pour la période du 1er septembre au 30 septembre 2016 représentent un total net de 12 404.32\$.

INCOMPRESSIBLES DU MOIS

Chèques émis (incompressible du 2016-09-08 au 2016-10-03)

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201600472 (C)			2016-09-08	4	Bell Canada	180,57 \$
201600473 (C)			2016-09-08	28	HYDRO-QUEBEC	716,70 \$
201600474 (C)	5615		2016-09-08	216	DE L'ETOILE GUY	729,76 \$
201600475 (C)			2016-09-15	28	HYDRO-QUEBEC	529,79 \$
201600476 (C)			2016-09-15	28	HYDRO-QUEBEC	248,47 \$
201600477 (C)			2016-09-15	28	HYDRO-QUEBEC	99,75 \$
201600478 (C)			2016-09-15	964	TELUS	94,09 \$
201600479 (C)			2016-09-21	723	AXION	91,87 \$
201600481 (C)	5616		2016-09-22	1068	France L. Maurice	2 621,43 \$
201600480 (C)			2016-09-28	28	HYDRO-QUEBEC	28,35 \$

Total des chèques émis

5 340,78 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 3 OCTOBRE 2016

Chèques émis (du 2016-10-04 au 2016-10-04)

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201600482 (I)	5617	2016-10-04	13	GROUPE ULTIMA INC	218,00 \$
201600483 (I)	5618	2016-10-04	14	COOP DES CANTONS	40,82 \$
201600484 (I)	5619	2016-10-04	32	INFOTECH DEVELOPPEMENT	367,92 \$
201600485 (I)	5620	2016-10-04	34	JOURNAL L'ETINCELLE	285,19 \$
201600486 (I)	5621	2016-10-04	35	LOCATION WINDSOR INC.	168,22 \$
201600487 (I)	5622	2016-10-04	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	5 040,35 \$
201600488 (I)	5623	2016-10-04	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	82,53 \$
201600489 (I)	5624	2016-10-04	78	SINTRA INC	363,19 \$
201600490 (I)	5625	2016-10-04	81	DISTRIBUTION J.M. BERGERON	146,01 \$
201600491 (I)	5626	2016-10-04	182	RECUPERATION L. MAILLE 2016	114,98 \$
201600492 (I)	5627	2016-10-04	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	218,45 \$
201600493 (I)	5628	2016-10-04	322	CLUB OPTIMISTE WINDSOR(1989) INC	200,00 \$
201600494 (I)	5629	2016-10-04	427	JLD - LAGUÉ	2 859,67 \$
201600495 (I)	5630	2016-10-04	612	LOISELLE SERGE	50,00 \$
201600496 (I)	5631	2016-10-04	678	SANI ESTRIE INC	9 067,34 \$
201600497 (I)	5632	2016-10-04	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	136,07 \$
201600498 (I)	5633	2016-10-04	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTROLES	838,54 \$
201600499 (I)	5634	2016-10-04	794	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	57,12 \$
201600500 (I)	5635	2016-10-04	876	SINTO INC	402,41 \$
201600501 (I)	5636	2016-10-04	883	POMPEX INC	160,97 \$
201600502 (I)	5637	2016-10-04	962	Excavation R. Toulouse & Fils	116,58 \$
201600503 (I)	5638	2016-10-04	1004	DISTRIBUTION JPG INC.	80,37 \$
201600504 (I)	5639	2016-10-04	1062	Les entreprises André Garant	4 194,03 \$
201600505 (I)	5640	2016-10-04	1069	9091-3617 Québec Inc	431,16 \$
201600506 (I)	5641	2016-10-04	1070	SANIKURE	1 179,13 \$
201600507 (I)	5642	2016-10-04	1113	TERRAQUAVI Environnement & géosynt.	4 640,40 \$
201600508 (I)	5643	2016-10-04	1182	Drapeaux & Bannières L'étandard Inc	135,67 \$
201600509 (I)	5644	2016-10-04	1183	CWA, mécanique de procédé	6 868,15 \$
201600510 (I)	5645	2016-10-04	1184	MAGBROOKE INC.	247,73 \$
201600511 (I)	5646	2016-10-04	495	FORMULES MUNICIPALES FM INC	420,10 \$
201600512 (I)	5647	2016-10-04	894	PITNEY BOWES	51,57 \$
201600513 (I)	5648	2016-10-04	962	Excavation R. Toulouse & Fils	118,65 \$
Total des chèques émis					39 301,32 \$

8. RÈGLEMENTATION

2016-10-285 8.1 2016-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 360 DU RÈGLEMENT NO 2016-01

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté

Et résolu à l'unanimité que :

Que soit adopté le règlement numéro 2016-18, conformément aux dispositions de la Loi.

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité de Val-Joli

RÈGLEMENT NO 2016-18
MODIFIANT L'ARTICLE 360
RÈGLEMENT NO 2016-01

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a adopté lors de la séance tenue le 7 mars 2016, un règlement général uniformisé sous le numéro 2016-01.

ATTENDU QUE suite à une vérification du libellé des articles statués dudit règlement no 2016-01, une omission a été constatée à l'article 360 dudit règlement et que ce n'est pas une erreur dactylographique ou cléricale.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 445 du code municipal, un règlement ne peut être modifié que par un autre règlement.

ATTENDU QUE le conseil désire rectifier cette omission afin de rendre le règlement no 2016-01 valide et qu'aucun article ne s'oppose entre eux.

ATTEND QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le mardi 6 septembre 2016.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté

Et résolu que le conseil municipal de Val-Joli décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le libellé de l'article 360 du règlement général uniformisé adopté le 7 mars 2016 sous le numéro 2016-01.

ARTICLE 2

Que le libellé de l'article 360 du règlement no 2016-01 est remplacé par le libellé suivant :

« Article 360

Le présent règlement abroge toute disposition antérieure ayant le même objet contenue dans tout règlement municipal, incompatible ou contraire au présent règlement et plus particulièrement les dispositions contenues dans le règlement no 2013-1 de la municipalité de Val-Joli.

ARTICLE 3

Le présent règlement n'est pas soumis à la procédure légale étant donné que c'est une omission pour abrogation d'un règlement antérieur.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément au code municipal.

Rolland Camiré
Maire

France L. Maurice
directrice générale et sec
trésorière par intérim

2016-10-286 8.2 AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT 2016-19 POUR MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2016-17

Monsieur le conseiller Gilles Perron donne **avis de motion**, qu'à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour adoption concernant la limite de vitesse du chemin Coutu (Domaine des Copains) et abrogera le règlement no 2016-17 en considérant une erreur dans la dénomination sociale du domaine a été écrite.

Dispense de lecture est donné, chaque membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement no 2016-19.

2016-10-287 8.3 AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT 2016-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-6 DANS LE BUT D'INCLURE DES NORMES CONCERNANT LE REMBLAI-DÉBLAI POUR LA ZONE R-10 (EFFET DE GEL ARTICLE 114 DU LAU)

Monsieur le conseiller Sylvain Côté donne **avis de motion**, qu'à une séance subséquente, un projet de règlement no 2016-20 modifiant le règlement de zonage 2014-6 dans le but d'inclure des normes concernant le remblai-déblai pour la zone R-10.

En vertu de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme, cet avis de motion a un effet de gel.

9. ADMINISTRATION

9.1 DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ -3^E ANNÉE FISCALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité pour la troisième et dernière année du rôle triennal 2015-2016-2017.

2016-10-288 9.2 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM 2016

Attendu que la résolution no 2016-05-094 autorisait la réservation des chambres pour le congrès de la FQM édition 2016;

Attendu qu'après vérification auprès de la FQM pour l'inscription de trois membres du conseil est manquante et non payé;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine la décision d'inscrire les membres du conseil et d'en faire le paiement par chèque. De plus, sur présentation de pièces justificatives, les frais de subsistance et de déplacements seront remboursés selon la politique de remboursement pour de telles dépenses.

2016-10-289 9.3 RÉOLUTION POUR L'ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE UMQ ET GAZ MÉTRO

Attendu que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Attendu que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Attendu qu' il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts

découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Attendu qu' il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Attendu que le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Attendu qu' il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté

Que les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

Que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

10. LOISIRS

11. URBANISME

11.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

La directrice générale résume les activités de l'inspectrice en bâtiment et environnement pour le mois.

	2015	2016
Nombre de permis pour août	8	9
Valeur	194 700\$	714 500\$
Nouvelle construction de maison	0	0
Permis de lotissement	0	0

2016-10-290 11.2 DEMANDE CPTAQ- LOT 5 685 234 RANG 10

ATTENDU QUE le potentiel des sols agricoles du secteur est de :
3-6 F/4-4FT.

ATTENDU QUE le chemin visé par la demande est déjà existant et utilisé.

ATTENDU QUE l'utilisation actuelle est déjà celle d'un chemin visé par une superficie de droit acquis.

ATTENDU QUE la demande consiste à faire reconnaître la superficie de droit acquis conformément à l'article 101 de la loi sur la Protection du territoire agricole du Québec.

ATTENDU QU' il n'y a aucun changement à l'usage présent.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande pour le lot 5 685 234 auprès de la CPTAQ.

12. VOIRIE

2016-10-291 12.1 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2016-05-085 CONCERNANT LE DÉBROUSSAILLAGE

Attendu que le conseil municipal a adopté une résolution concernant le débroussaillage sous le numéro 2016-05-085.

Attendu qu'une erreur de prix pour un des soumissionnaires a été inscrit et que la résolution doit être corrigée.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la résolution no 2016-05-085 aurait dû se lire comme suit à partir de la liste des soumissionnaires :

« Les prix, des soumissionnaires conformes étant :

Compagnies

- Philippe Berthelette 100\$/hr
- GAL (demandé)
- GSL 105\$/hr »

2016-10-292 12.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PIIRL

Attendu que la municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de Val-Joli désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan

d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable en date du 15 juillet 2016 du MTMDET;

Pour ces motifs, sur proposition de Sylvain Côté, conseiller
Appuyé par Josiane Perron, conseillère
Il est unanimement résolu et adopté

Que le conseil de la Municipalité de Val-Joli autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

2016-10-293 **Attendu que** la municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de Val-Joli désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis du MTMDET en date du 15 juillet 2016;

Pour ces motifs, sur proposition de Sylvain Côté, conseiller
Appuyé par Josiane Perron, conseillère
Il est unanimement résolu et adopté

Que le conseil de la Municipalité de Val-Joli autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL

2016-10-294 **12.3 CONTRAT POUR SCCELLEMENT DES FISSURES RANG 10 PARTIE NEUVE- PERMAROUTE**

Attendu qu'offre de service a été présenté par la compagnie Permaroute pour du scellement de fissures.

Attendu que la municipalité de Val-Joli est intéressée à un essai de produit pour le scellement de fissures offert par cette compagnie.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'offre de service de Permaroute pour le scellement de fissures présenté soit accepté à titre d'essai de produit et que la partie neuve du rang 10 soit la section pour procéder à cet essai et ce au coût de 1 850\$ plus les taxes applicables

2016-10-295 **12.4 ADJUDICATION POUR L'ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE (HIVER 2016-2017)**

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'achat de sel à déglaçage pour la prochaine saison hivernale 2016-2017.

Attendu que les compagnies suivantes ont déposé leur soumission comme suit et excluant les taxes applicables:

K+S Sel Windsor inc 98.44\$ tonne métrique livré
(Mines Seleine)

Sel Warwick 91.95\$ tonne métrique livré
(commande minimales de plus
de 38 tonnes métrique livrée min.)

Somavrac aucun dépôt de prix pour 2016

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la soumission de Sel Warwick soit accepté au prix inscrit dans le bordereau au coût de 91.95\$ livré plus les taxes applicables.

**2016-10-296 12.5 RÉSOLUTION 2016-09-269 ET AUTORISATION
D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU 527
RANG 10**

Attendu que le conseil municipal a adopté une résolution sous le numéro 2016-09-269 concernant un dépôt de garantie avant l'exécution des travaux de raccordement du 527 rang 10.

Attendu qu'une demande de prix a été faite auprès de FORACTION pour du forage directionnel (creusage souterrain).

Attendu que les propriétaires du 527 rang 10 ont demandé s'ils pouvaient soumettre une soumission par un entrepreneur en excavation et que la compagnie Excavation Marcotte a déposé un estimé des coûts pour l'exécution des travaux de raccordement pour la somme de 1 724.63\$ taxes et matériaux inclus.

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les travaux de raccordement au réseau d'égout de Saint-Zacharie soit accordé à l'entreprise Excavation Marcotte au coût de 1 724.63\$ taxes et matériaux inclus. Le dépôt de garantie sera diminué au prix déposé par Excavation Marcotte et sur réception du chèque visé ou au comptant, le responsable de la voirie sera autorisé à procéder à la réalisation et à la surveillance des travaux.

13. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

2016-10-298 13.1 OFFRE DE SERVICE DE MONTY SYLVESTRE POUR 2017

Attendu que la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques a déposé une offre de service professionnels pour 2017 selon les services requis soit de base, soit de base et forfait de consultation et un autre concernant le recouvrement de créances municipales (non applicable aux MRC) et ce selon les tarifs en vigueur dans l'offre de service du 29 août 2016.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Val-Joli autorise le maire et la direction générale ou tout représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., service de base et au forfait de consultation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre du 29 août 2016.

2016-10-299 13.2 SERVITUDE DE DROIT DE PASSAGE POUR CONDUITE AQUEDUC : TERRAINS DE M. ALAIN BÉLIVEAU

Attendu que la Municipalité de Val-Joli doit obtenir une servitude de droit de passage pour la conduite de l'eau potable pour desservir le secteur du village.

Attendu que la Municipalité de Val-Joli est propriétaire du lot 3 678 704 au cadastre du Québec et qu'aucune servitude n'est requise.

Attendu que cette servitude de droit de passage touche surtout les lots 3 678 305 au cadastre du Québec et appartenant à Andrée Tremblay et Alain Béliveau.

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de VAL-JOLI demande une servitude de droit de passage longeant le lot 3 678 305 afin de faire passer les conduites du réseau d'eau potable en regard avec l'alimentation en eau potable pour le secteur du village de Saint-Zacharie (rang 10).

De plus, que le maire et la direction générale soient autorisés à signer le ou les contrats devant notaire pour une servitude de droit de passage pour la conduite d'eau potable.

2016-10-300 13.3 CLUB QUAD-DEMANDE DE CIRCULATION RANG 9

Proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Val-Joli autorise la demande de circulation pour le rang 9 qui sera utilisé pour la saison 2016-2017 pour le Club Quad de la MRC du Val-Saint-François comme suit :

« le droit de passage sur les chemins publics suivants :

- 0.9 km sur le rang 9 à partir de la sortie existante du sentier Quad jusqu'au terrain de M. Marcotte soit le 309 rang 9 et en

ressortir à la fin de son terrain et refaire un 0.5 km sur ce même rang pour atteindre le terrain de M. Michel Marcotte (ligne d'Hydro-Québec et finalement en ressortir au bout de sa terre;

- À la sortie du terrain de M. Michel Marcotte, une circulation de 0.9 km est nécessaire pour rejoindre le terrain de M. Vigneux et en ressortir chez M. Jean-Claude Richard en traversant la rue Goshen;
- Un ajout de 0.7 km pour se rendre à la terre de M. Bisson et en ressortir au bout de celle-ci;
- Finalement un dernier bout de 1.2 km toujours dans le rang 9 pour se rendre à l'arrêt du chemin Grande Ligne`;
- Du chemin Grande Ligne, autorisation de circuler un dernier 1.3 km afin de rejoindre la limite de la municipalité sur le chemin Plante. «

14. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la municipalité.

1. Régie Incendie
2. Loisirs
3. Environnement
4. Trans-Appel
5. Urbanisme
6. Mairie

15. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

Albert Maurice : le coût par immeuble pour le futur réseau d'aqueduc. Et préfère avoir un puits artésien qu'un réseau d'aqueduc.

Mario St-Pierre : demande information sur les clapets de retenue et les valves sur la route 249

Donald Fournier : explication sur la demande du Club Quad et présentation seulement à Val-Joli (réponse non faire aussi Saint-Claude)

Jonathan Lussier : demande où en sont rendus les démarches pour le réseau d'aqueduc et les nouvelles subventions FEPTEU

Philippe Laplante : suggestion que la municipalité dispose une lettre inscription pour avoir l'ordre du jour extraordinaire.

Réponse de la Direction générale : suggestion d'envoi un courriel par le contribuable qui désire obtenir l'ordre du jour extraordinaire ou l'avis de convocation spécifique et de former un groupe de messagerie ayant pour le but d'envoi de l'ordre du jour ou avis de convocation qui doit être affiché aux endroits désignés par le conseil.

Mario St-Pierre : discussion sur le poste et charges de travail à la direction générale.

2016-10-301 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 21 heures 10 minutes

La prochaine séance ordinaire se tiendra le LUNDI, le 7 novembre 2016 à 20h00.

Proposition adoptée

Rolland Camiré
Maire

France L. Maurice
Directrice générale et
Secrétaire trésorière intérim

**RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES
RÉSOLUTIONS**

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalent à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire

